

InfosAFC - Recommandations

» Recommandations de bonne pratique pour la prise en charge du patient en chiropraxie, dans un contexte d'épidémie de Covid-19

Dans ce contexte d'épidémie, il est impératif pour les chiropracteurs d'établir des recommandations de bonne pratique pour l'accueil de leurs patients en cabinet; en adoptant des règles d'hygiène et de sécurité. Ces recommandations rassemblent les données connues à ce jour et peuvent évoluer.

Ce guide suit le parcours du patient de sa prise de rendez-vous jusqu'à la sortie du cabinet.

RAPPEL : Un chiropracteur présentant des signes de contagiosité au covid 19 ne doit pas se rendre dans son cabinet et accueillir des patients.

LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

- Prise de rendez-vous par téléphone ou par internet, uniquement
- Evaluer les [patients à risque](#) ou [symptômes covid19](#)
- Le patient présentant des symptômes évocateurs du Covid 19 devra reporter son rdv
- Informer les patients des consignes à respecter, voir partie «gestes barrière pour le patient »
- Le chiropracteur ouvre seulement aux patients attendus

MESURES BARRIERES EN CABINET

- En salle d'attente, retirer tous vos journaux et autres objets (jouets, prospectus)
- Mettre à disposition du gel hydroalcoolique ou un point d'eau pour le lavage des mains
- Affichage des [gestes barrières](#)
- Evitez au maximum les contacts entre le patient et les surfaces, en particulier les poignées de portes. Laissez ouvertes les portes qui peuvent l'être
- Si plusieurs thérapeutes travaillent dans le même cabinet, décaler les horaires des RDV afin d'éviter les croisements de patients
- WC, éviter leur utilisation ou désinfecter après chaque passage
- Désinfection (**produits virucide EN14476**) de toutes les surfaces de contact et matériel de soin, prévoir le temps nécessaire entre chaque patient
- Aérer le cabinet régulièrement
- Règlement séance: par chèque déjà rempli, CB désinfection clavier par lingettes, paiement espèces en demandant l'appoint
- Poubelles avec sac et couvercle

GESTES BARRIÈRES POUR LE CHIROPRACTEUR

- Saluer sans serrer la main
- Lavage des mains et avant bras en arrivant au cabinet
- Lavage des mains et avant bras / gel hydroalcoolique entre chaque patient
- Porter un masque, sans dépasser la limite de port recommandée : chirurgical, lavable, FFP2 ou FFP3
- Possibilité de porter une visière en sus
- Vêtement manches courtes, blouse manches courtes ou surblouses jetables
- A la fin des consultations, changer de tenue et laver à 60° pendant 30 min

GESTES BARRIERES POUR LE PATIENT

- Prise de température du patient par thermomètre infrarouge sans contact
- Port du masque obligatoire de l'entrée à la sortie du cabinet
- Lavage des mains ou gel hydroalcoolique
- Pour le patient, 1 seul accompagnant uniquement si nécessaire
- Préparer le moyen de paiement (remplir le chèque ou avoir l'appoint en espèces)
- Informer le patient d'arriver à l'heure précise du rdv et d'attendre que l'on vienne lui ouvrir la porte du cabinet

Sources :

Haut Conseil de la Santé Publique : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>
Comment porter son masque chirurgical: https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/port_masque_ps_ville.pdf
Haut Conseil de la Santé Publique : : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=782>
Arbre décisionnel en médecine générale <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arbre-simplifie-pec-patient-covid-19.pdf>
Articles L1111-2, L1111-4 et L1110-5 du Code de Santé Publique sur le droit des patients : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072665>